

49<sup>e</sup> COLLOQUE  
des Sciences de  
l'Animal de Laboratoire



# AFSTAL 2025

Des ANIMAUX ET DES MACHINES

**NANTES**  
19-21  
NOVEMBRE  
2025



**LIVRE DES RÉSUMÉS**

[www.colloque-afstal.com/2025](http://www.colloque-afstal.com/2025)

## Gestion d'une infestation de psoques dans une animalerie SPF : réponse intégrée et préservation du statut sanitaire

Nassim Moula<sup>1</sup> (Nassim.Moula@uliege.be), Rudy Caparros Megido<sup>2</sup>, Luc Duwez<sup>1</sup>, Margaux Merchie<sup>1</sup>, Gaëlle Lambert<sup>1</sup>, Lilian Briot<sup>1</sup>, Frédéric Francis, Pierre Drion<sup>1</sup>

<sup>1</sup> *Animalerie Centrale, Université de Liège, Liège, Belgique*

<sup>2</sup> *Functional and Evolutionary Entomology, Gembloux Agro-Bio Tech, University of Liège, Gembloux, Belgique*

Le 20 septembre 2024, une infestation de psoques (*Psocoptera* sp.) a été détectée par deux animaliers dans plusieurs sacs d'aliments entreposés dans l'animalerie et un laboratoire adjacent. Bien que ces insectes ne soient pas pathogènes pour les rongeurs, leur présence dans une structure labellisée Specific Pathogen Free (SPF) représente un risque critique de contamination croisée, en particulier dans les zones hébergeant des animaux.

Une réponse immédiate et coordonnée a été mise en œuvre. Le service d'entomologie de l'Université de Liège a confirmé l'identification des spécimens à partir d'observations microscopiques et de clichés réalisés sur site. Une réunion d'urgence a réuni les acteurs concernés (fabricant de l'aliment, personnel de l'animalerie) pour élaborer une stratégie compatible avec les exigences strictes d'un environnement SPF.

Le plan d'action s'est articulé autour de plusieurs mesures complémentaires :

- Destruction immédiate par le fabricant des lots d'aliments infestés.
- Désinsectisation ciblée des zones périphériques (réserves, couloirs) par une entreprise spécialisée, à l'aide d'un insecticide à base de deltaméthrine (Deltasect®).
- Nettoyage en profondeur des locaux et des équipements (racks, étagères), accompagné du tri et de l'élimination du matériel non essentiel.

En parallèle, tous les nouveaux lots d'aliments (du 23/09 au 24/10) ont été congelés 48 h avant utilisation pour prévenir toute réintroduction d'insectes. Deux loges suspectes ont été placées en quarantaine et équipées de pièges entomologiques et collants, renouvelés régulièrement. Un protocole renforcé de nettoyage bihebdomadaire a été instauré, combinant désinfection (Umonium), application de vinaigre 7° (potentiellement répulsif) et terre de diatomée (effet insecticide naturel). Le renouvellement complet des cages et du matériel d'hébergement a été assuré chaque semaine sur une période de huit semaines.

Dès la sixième semaine, plus aucun psoque n'a été détecté. Par précaution, le protocole a été maintenu pendant trois mois. L'utilisation de cages ventilées sur portoirs, pour l'hébergement des animaux, a par ailleurs limité efficacement le risque de dissémination vers les animaux.

Cette réponse rapide et structurée a permis de préserver l'intégrité du statut SPF de l'animalerie. Elle démontre l'importance d'une approche pluridisciplinaire, rigoureuse et anticipative dans la gestion des bio-contaminations en milieu hautement contrôlé.